

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
05/01/2018

Dossier complet le :  
05/01/2018

N° d'enregistrement :  
2018-ARA-DP-00971

### 1. Intitulé du projet

Dossier de renouvellement et d'extension de la carrière de CEMEX Granulats Rhône Méditerranée sur les communes d'Etoile-sur-Rhône et Portes-lès-Valence : renouvellement sur 10,92 ha et extension sur 3,65 ha

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CEMEX Granulats Rhône Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe NYKOLYSZYN

RCS / SIRET

7 1 2 9 8 0 4 3 2 0 0 1 6 5

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° c)	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation : 3,65 ha (rubrique ICPE 2510) A noter également le renouvellement de l'autorisation d'une carrière sur une surface de 10,92 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension de la carrière d'Etoile-sur-Rhône exploitée par CEMEX Granulats Rhône Méditerranée sous couvert de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1995 modifié par les arrêtés préfectoraux du 5/01/2006, 20/11/2014, 1/12/2015 et 28/12/2016 avec :

- surface renouvelée : 10,92 ha sur la commune d'Etoile-sur-Rhône correspondant à la parcelle ZA 81 pp (les parcelles ZA 51 et 73 ont fait l'objet d'un dossier de fin de travaux déposé le 22/11/2017 pour une surface d'environ 3,05 ha qui fera l'objet d'une visite DREAL le 2 février 2018),

- surface de l'extension : environ 3,65 ha sur la commune de Portes-lès-Valence correspondant aux parcelles AX 44, 45 et 47 pp.  
NB : les 2 ha restant de la ZA 81 en partie Sud font l'objet d'un dossier de renouvellement en cours d'instruction dont l'enquête publique s'est achevée le 21/12/2017.

La surface de l'extension est proche de la surface des parcelles dont la fin de travaux est en cours.

Il est nécessaire de renouveler l'autorisation actuelle afin d'exploiter la bande réglementaire des 10 m non exploitée et de procéder au remblaiement d'environ 5 ha sur la parcelle ZA 81 pp à l'aide de matériaux inertes d'origine naturelle.

Il n'y a pas de défrichage, ni de démolition.

## 4.2 Objectifs du projet

CEMEX a une demande d'autorisation en cours d'instruction concernant notamment l'exploitation du gisement restant à exploiter sur la parcelle YP 61 (environ 160 000 tonnes).

CEMEX a la possibilité de s'étendre sur des terrains adjacents à des parcelles déjà exploitées dont :

- le document d'urbanisme est compatible avec l'activité d'extraction ;
- les caractéristiques géologiques sont favorables (des sondages ont été réalisés) ;
- les terrains n'ont pas d'enjeu écologique majeur ;
- les propriétaires et la commune de Portes-lès-Valence sont favorables au projet.

Les accès existants seront utilisés.

L'obtention de l'autorisation d'exploiter cette extension permettrait de prolonger l'activité d'extraction de ce site et de remblayer des surfaces en eau supplémentaires.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Nature des travaux:

- Mise en place des travaux préparatoires, bornage, panneaux et clôture du site.
- Décapage de la terre végétale et mises en cordons en périphérie.
- Extraction de limons de découverte (environ 0 à 1,8 m) et stockage en cordon en périphérie.
- Extraction des matériaux par pelle et/ ou dragueline sur une hauteur d'environ 10 m (gisement estimé à 560 000 t).
- Reprise des matériaux au chargeur et tombereaux pour un acheminement sur l'installation de traitement de CEMEX autorisée par l'arrêté préfectoral du 31/10/2003 située à proximité et accessible par des pistes de chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le tonnage total à extraire est d'environ 560 000 tonnes, soit 3,5 ans au rythme d'exploitation de 160 000 t en moyenne (210 000 t au maximum).

Pour prendre en compte la nécessité de remblayer les terrains objets du renouvellement et pour correspondre à l'autorisation qui est en cours d'instruction et dont l'arrêté préfectoral sera délivré en 2018, la demande est faite pour une durée de 10 années.

Les travaux de la phase exploitation sont décrits ci-dessus.

Les matériaux seront traités sur l'installation mitoyenne par concassage, lavage et criblage afin de produire les granulométries demandées par les utilisateurs du bâtiment et des TP.

Remise en état des terrains :

- ZA81 pp : cette parcelle sera en partie remblayée à l'aide de matériaux inertes d'origine naturelle en provenance de chantiers (environ 5 ha) et le reste maintenu en plan d'eau écologique en conservant les fronts à hirondelles de rivage. Les limons de découverte issus du décapage des parcelles AX 44 et 45 seront déposés sur le toit des remblais. Les terres végétales de bonne qualité provenant de l'extérieur seront mises de côté au fur et à mesure de l'accueil des matériaux inertes et seront, en dernier lieu, étalées sur les limons en vue d'un réaménagement agricole conformément au cahier des charges de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

- AX 45 et 44 : Les terrains de l'extension seront entièrement remblayés comme prévu dans le document d'urbanisme (en vue d'accueillir une potentielle extension de la STEP) et remis en prairie. Les matériaux utilisés seront des matériaux inertes d'origine naturelle. Sur la surface des remblais, sera étalée la terre végétale stockée en début d'exploitation en cordon.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure d'autorisation environnementale unique vise l'autorisation d'exploiter une ICPE (rubrique 2510).

Note :

- Une étude faune flore est en cours de réalisation par EGIS. Les passages réalisés en 2017 mettent en évidence seulement la présence de stations isolées d'Azurée du Serpolet. Celles-ci seront évitées lors de l'exploitation.
- Une étude hydrogéologique a été réalisée par ARTELIA pour le remblaiement de l'extension. Elle conclue que l'extraction et le remblaiement entraîneront des variations limitées dont l'impact apparait très faible vis-à-vis des enjeux.
- Une étude hydraulique a été réalisée par ARTELIA. Les parcelles de l'extension étant remblayées à l'issue de l'exploitation, il n'y aura donc, à terme, aucun impact par rapport à l'état initial. Les volumes de matériaux stockés sur l'extension (tout-venant, matériaux inertes) n'auront pas d'impact sur les niveaux des crues.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie sollicitée à l'autorisation	14,5681 ha
Superficie exploitable :	12,96 ha
- renouvellement dont 5 ha de remblaiement	9,76 ha
- extension	3,2 ha
Durée d'exploitation	10 ans
Tonnage exploitable	560 000 t
Production annuelle moyenne	160 000 t
Production annuelle maximum	210 000 t

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

L'extension est située sur la commune de Portes-lès-Valence au lieu-dit "Rivecourt":

- parcelles AX 44, 45 et 47 pp

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 5 1' 38" E Lat. 44° 5 2' 5" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière de l'Ove Blanc d'Etoile-sur-Rhône a été autorisée par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1995 modifié par l'arrêté préfectoral du 5/01/2006 et les arrêtés préfectoraux complémentaires du 20/11/2014, 1/12/2015 et 28/12/2016.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La caractérisation des zones humides du point de vue floristique a été faite par les écologues d'Egis et conclue à l'absence de zone humide, elle doit être complétée en janvier 2018 par une analyse pédologique.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone inondable (PPRn approuvé le 30/11/2004) : en zone rouge, les carrières y sont autorisées. PPRT du dépôt pétrolier DPPV approuvé le 12 juin 2013 : les zones d'effets sont éloignées des terrains du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en Zone de répartition des eaux (ZRE) pour les eaux superficielles (ZRE D28 « cours d'eau du sous-bassin Véore Barberolle ») : rappelons qu'aucun prélèvement d'eau n'est effectué dans le cadre de la présente demande.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg" (FR8201662) à 1,5 km des terrains du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage occasionnel dans les plans d'eau existants, pour l'arrosage des pistes <8m3/h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objet du projet est l'extraction de matériaux alluvionnaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune flore est en cours de réalisation par EGIS. Les passages réalisés en 2017 mettent en évidence seulement la présence de stations isolées d'Azurée du Serpolet. Celles-ci seront évitées lors de l'exploitation. Les impacts de l'exploitation seront donc faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation des incidences sur le site Natura 2000 a été réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation de CEMEX en cours d'instruction sur la commune d'Etoile-sur-Rhône. Elle a conclu à l'absence d'effet du projet sur ce site. Les activités d'extraction étant similaires, il y aura donc également aucun effet sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réduction de la surface agricole d'environ 3 ha qui seront restaurés sous forme de prairie en fin d'exploitation et augmentée par les 5 ha réaménagés en agricole sur la ZA81.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en zone inondable (PPRn approuvé le 30/11/2004) : en zone rouge, les carrières y sont autorisées. - Une étude hydraulique a été réalisée par ARTELIA. Les parcelles de l'extension étant remblayées à l'issue de l'exploitation, il n'y aura donc, à terme, aucun impact par rapport à l'état initial. Les volumes de matériaux stockés sur l'extension (tout-venant, matériaux inertes) n'auront pas d'impact sur les niveaux des crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le remblaiement se fait avec des matériaux inertes d'origine naturelle.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sur les voiries publiques sera globalement équivalent à actuellement car les matériaux seront extraits localement au lieu de provenir d'autres carrières extérieures.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'environnement sonore du site est caractérisé par la présence de la RN 7 qui borde le projet à l'Est. Des mesures de niveaux sonores ont été réalisées pour caractériser l'état initial du site.  Les plus proches habitations sont localisées à 240 m au Nord-Est. L'activité sera identique à l'activité existante. Les contrôles de mesures de bruit actuelles sont conformes à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station d'épuration de Portes-lès-Valence est limitrophe des terrains du projet au Nord. Celle-ci peut être source de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de tir de mines.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation ponctuelle des phares des engins en période hivernale.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation se faisant en eau, la seule source d'émission de poussières est le transport des matériaux bruts vers l'installation de traitement. Les pistes seront humidifiées pour éviter les envols de poussières par un système d'aspersion fixe complété autant que de besoin par un arrosage mobile (tonne à eau).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de gestion des déchets inertes provenant de l'extraction sera réalisé dans le cadre du dossier qui sera réalisé à l'issue de la demande de cas par cas.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas atteinte au patrimoine architectural.  Comme toute nouvelle extraction, les terrains feront peut-être l'objet d'un diagnostic archéologique, si le SRA en fait la demande.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporairement (5 ans pour l'extraction et le réaménagement de l'AX44 et 45), la surface agricole sera réduite mais au final elle sera plus importante (+ 5 ha sur la ZA81).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'extraction sur les terrains de l'extension sera réalisée une fois l'exploitation de la parcelle YP 61 achevée (dossier d'autorisation en cours d'instruction "carrière et plateformes de transit "d'Iles du Chiez" et de "L'Ove Blanc" dont l'enquête publique s'est déroulée du 20/11/2017 au 21/12/2017).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet concerne l'extension sur une surface limitée de la carrière actuelle. Le mode d'exploitation sera inchangé et le rythme de production et les flux liés au transport des matériaux commercialisés ne seront pas augmentés par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur.

Les terrains de l'extension sont des terres agricoles situées dans le prolongement de la carrière actuelle de faible sensibilité environnementale.

Afin de réduire les effets négatifs du projet, les principales mesures d'évitement et de réduction seront les suivantes :

- piste d'acheminement des matériaux bruts vers l'installation de traitement n'empruntant pas la voirie publique,
- arrosage de la piste interne lorsque nécessaire,
- réalisation d'un merlon en bordure de la RN 7,
- évitement et balisages des stations d'Azurée du Serpolet,
- remblaiement en totalité des parcelles de l'extension, réaménagement agricole supplémentaire de 5 ha sur la ZA81 et maintien du plan d'eau écologique avec les fronts à hirondelles de rivage.

Les contrôles de niveaux sonores seront poursuivis ainsi que ceux concernant la qualité des eaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné la poursuite d'une activité similaire à l'existante qui a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact et enquête publique en 2017, nous estimons que le présent projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

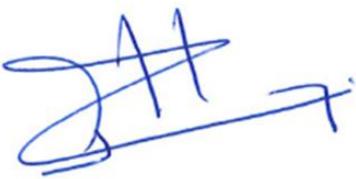
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

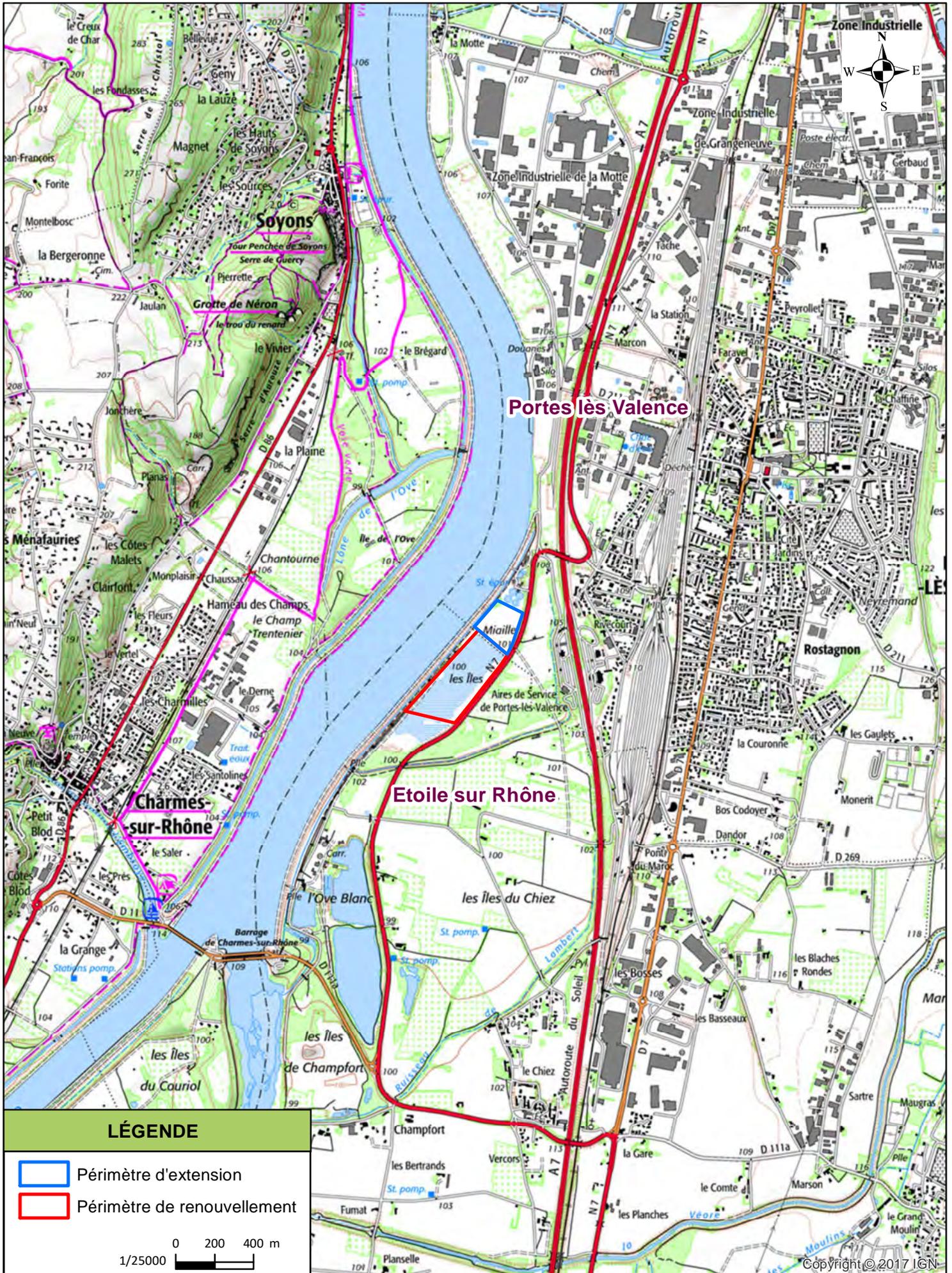


Fait à Aix en Provence

le, 04/01/2018

Signature





## Vue des terrains de l'extension dans l'environnement proche

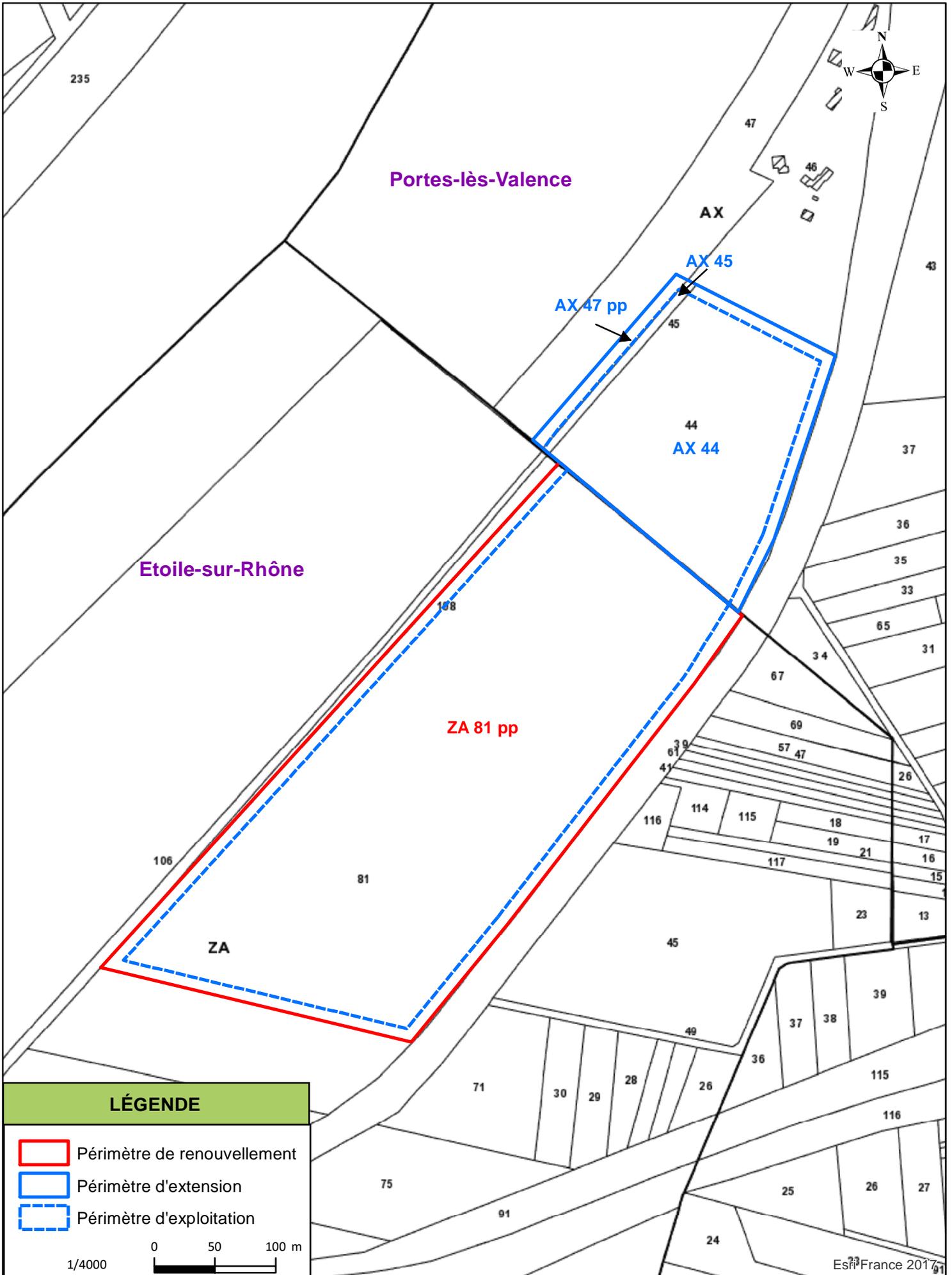


## Vue des terrains de l'extension dans le paysage lointain

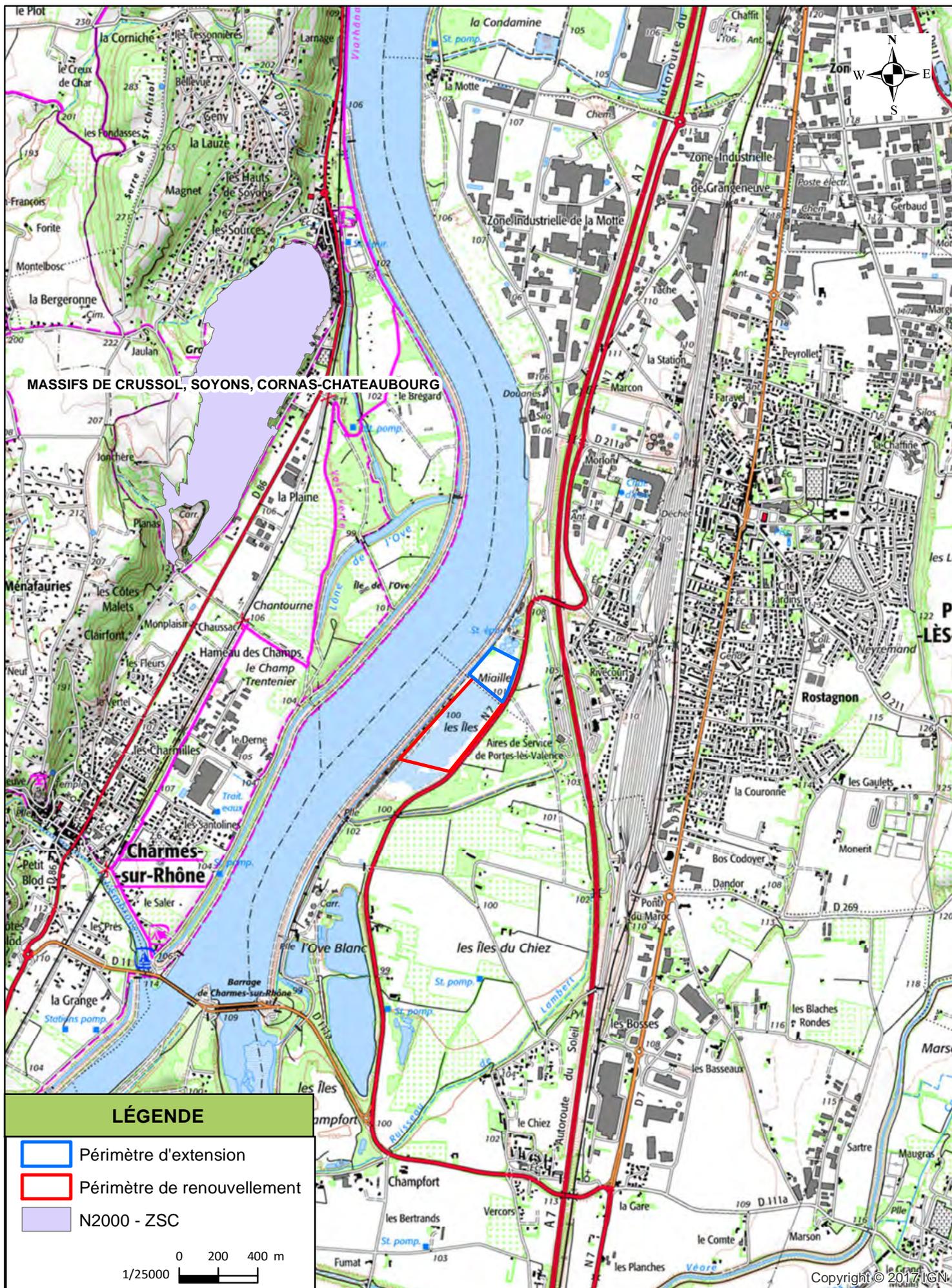
3

Vue des terrains depuis le bord de la RN 7









# **CARRIÈRE D'ETOILE-SUR- RHÔNE**

## **RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU SITE**

### **SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES**

# IDENTIFICATION ET RÉVISION DU DOCUMENT

## IDENTIFICATION DU DOCUMENT

<b>Projet</b>	Carrière d'Etoile-sur-Rhône – Renouveaulement et Extension du site
<b>Maître d'Ouvrage</b>	Cemex Granulats Rhône Méditerranée
<b>Document</b>	Synthèse des enjeux écologiques
<b>Version</b>	Version 1

## RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle	Modifications
1	02/01/2018	Christophe GIROD	Ingénieur écologue	Véronique ESVAN (CGRM)	Prise en compte des remarques de Cemex Granulats Rhône Méditerranée

# 1. PLANNING ET GROUPES ÉTUDIÉS

## 1.1. PLANNING DES INVENTAIRES

	Flore	Habitats	Mammifères terrestres	Chiroptères	Avifaune	Batraciens	Reptiles	Entomofaune
11 avril 2017	-	-	X	-	X	X	X	X
28 avril 2017	X	X	-	-	-	-	-	X
17 mai 2017	-	-	X	-	X	X	X	X
21 juin 2017	X	X	-	-	-	-	-	X
22-23 juin 2017	-	-	X	X	X	X	X	X
8 septembre 2017	X	X	-	-	-	-	-	-
13 septembre 2017	-	-	X	X	X	X	X	X

Par ailleurs, les observations issues des prospections antérieures réalisées sur le site (2015-2016) complètent la connaissance du milieu et ont également été pris en compte.

## 1.2. EVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

6 catégories dépendant des statuts locaux et nationaux

*Tableau 1 : Niveaux d'enjeux écologiques*

<b>Enjeu majeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site d'intérêt exceptionnel pour une espèce présentant un enjeu majeur.</li> </ul>
<b>Enjeu très fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats d'intérêt communautaire prioritaire ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces végétales d'intérêt communautaire ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces animales protégées et très rares ou menacées au niveau national ou régional ;</li> <li>• Corridors écologiques majeurs fonctionnels.</li> </ul>
<b>Enjeu fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire ;</li> <li>• Habitats avec espèces végétales protégées nationalement ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces animales protégées et rares ou menacées au niveau régional ou local ;</li> <li>• Zones nodales majeures, ensemble écologique non fragmenté.</li> </ul>
<b>Enjeu assez fort</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitat déterminant de ZNIEFF ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces végétales protégées au niveau régional ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces animales protégées et assez rares ;</li> <li>• Corridors écologiques secondaires fonctionnels (prairies bocagères de diversité moyenne...).</li> </ul>
<b>Enjeu moyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats abritant des espèces végétales déterminantes de ZNIEFF ;</li> <li>• Habitats abritant des espèces animales protégées mais non menacées et ni rares ;</li> <li>• Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces peu patrimoniales (protégées mais communes à très communes).</li> </ul>
<b>Enjeu faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitats abritant des espèces protégées communes à très communes.</li> </ul>

L'enjeu théorique a été pondéré en fonction de l'état de conservation du milieu et de l'état local des populations.

## 2. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

### 2.1.1. SITES NATURA 2000

Aucun site Natura 2000 à proximité immédiate de la zone d'étude. 5 sites Natura 2000 dans un rayon de 10 kilomètres :

- **Zone Spéciale de Conservation « Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg »** (FR8201662), située à 10 00 m à l'Ouest du projet → Espèces et habitats différents de ceux de la zone d'étude, **pas de lien fonctionnel significatif**.
- **Site d'Importance Communautaire « Affluents du Rhône »** (FR8201663), situé à 7 km à l'Est du projet → Espèces et habitats différents de ceux de la zone d'étude, **pas de lien fonctionnel significatif**
- **Zone Spéciale de Conservation « Milieux alluviaux du Rhône aval »** (FR8201677) situé à 9 km au Sud du projet → espèces et milieux similaires à ceux de la zone d'étude, **lien fonctionnel présent mais faible compte tenu de la distance**
- **Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents »** (FR8201658) situé à 10 km du projet, dans un bassin versant différent → espèces, milieux et bassin versant différent et éloigné du projet, **pas de lien fonctionnel**
- **Zone de Protection Spéciale « Printegarde »** (FR8212010), située à 10 km au Sud du projet → espèces et milieux similaires à ceux de la zone d'étude, mais superficie de la zone d'étude très faible par rapport à la ZPS, **lien fonctionnel faible avec le projet**.

L'enjeu lié aux sites Natura 2000 est faible

## 2.2. ZNIEFF

Site inscrit dans la vaste ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales ».

Autres ZNIEFF situées dans un rayon de 7 kilomètres :

*Tableau 2 : Liste des ZNIEFF localisées à moins de 7 km du Projet*

Nom	Code ZNIEFF	Surface	Distance	Lien fonctionnel avec le projet
Lône de l'Ove	820030250	80 ha	500 mètres	Modéré (habitats différents, espèces en commun)
Ile du Chiez, gravière de la ferme d'Ambrosse	820030255	19 ha	1200 m	Modéré (habitats similaires)
Serre de Guercy, Serre d'Aurouze	820030897	60 ha	1700 mètres	Non (habitats et espèces différents)
Vieux Rhône d'Etoile et Ile des Petits Robins	820030233	281 ha	1,8 km	Faible (habitats différents, espèces en commun)
Vallon du Turzon	820030932	235 ha	3,8 km	Non (habitats et espèces différents)

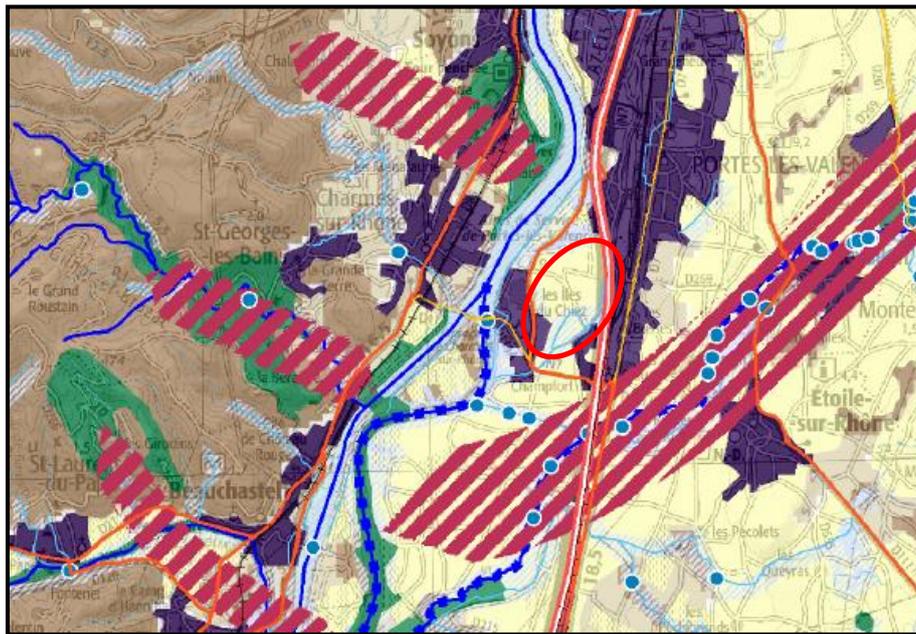
**Le site est inclus dans une ZNIEFF de type 2 et à proximité immédiate de 2 ZNIEFF de type 1 présentant des similarités avec la zone d'étude.**

**Certaines des espèces animales et végétales de ces sites pourraient être présentes dans la zone d'étude.**

**Le site présente un enjeu modéré vis-à-vis des espaces naturels inventoriés.**

## 2.3. FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES

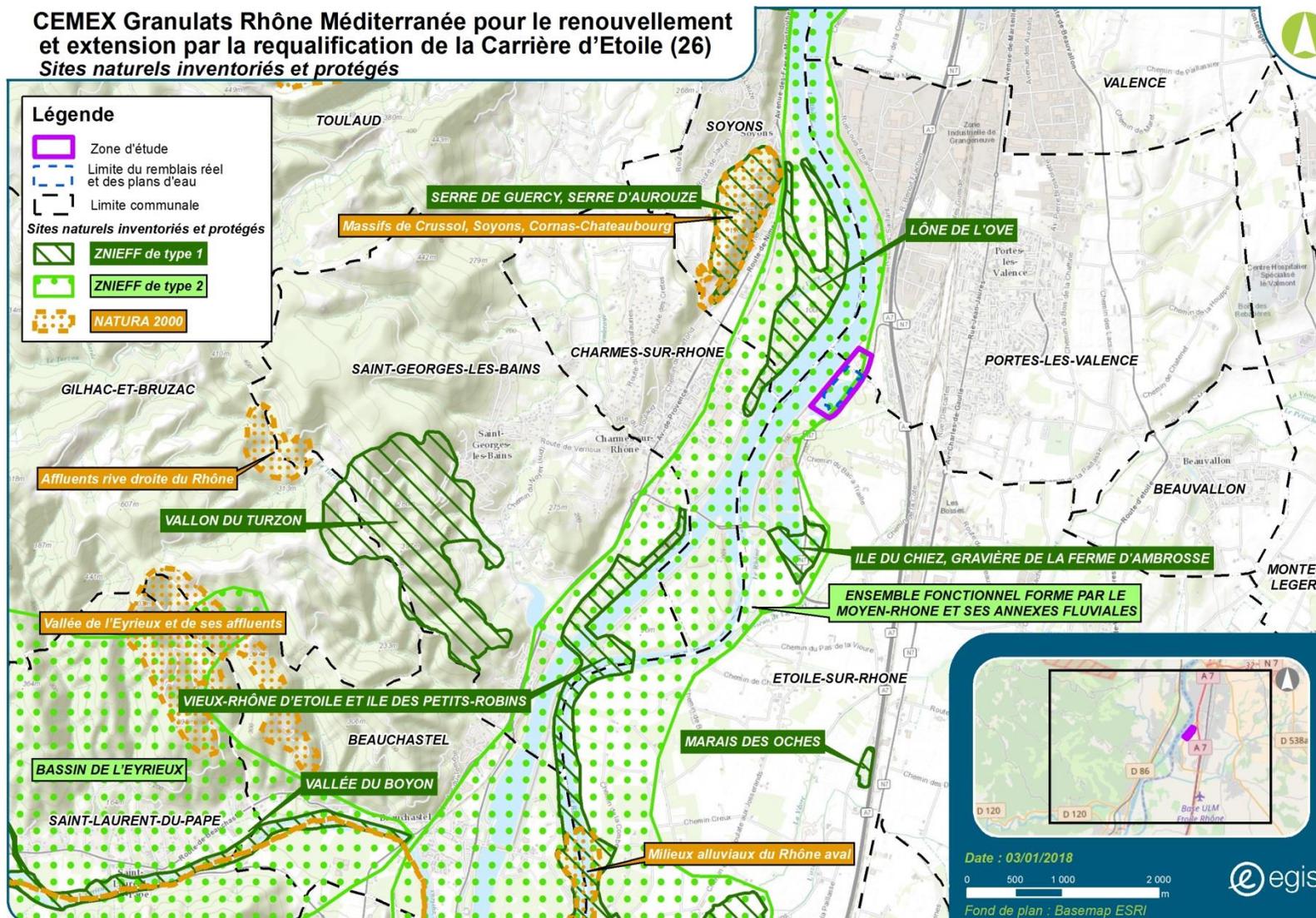
Zone d'étude située en limite d'un **corridor écologique d'importance régionale**, avec un **objectif associé de remise en bon état**, et située dans les espaces associés au corridor écologique « Trame bleue » que constitue le Rhône au droit du projet. Les espaces situés immédiatement au nord et au sud sont des secteurs artificialisés et urbanisés et les deux infrastructures que sont la N7 et l'autoroute représentent des obstacles à la continuité écologique (collision et fragmentation du territoire).



	Réservoir de biodiversité à préserver ou à remettre en bon état
	Secteurs urbanisés et artificialisés
	Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire
	Corridors écologiques d'importance régionale à remettre en bon état
	Espaces perméables terrestres : perméabilité forte
	Espaces perméables terrestres : perméabilité moyenne
	Trame bleue à préserver
	Trame bleue à remettre en bon état
	Référentiel des obstacles à l'écoulement

**Les continuités écologiques régionales constituent donc un enjeu qui sera pris en compte dans la réalisation du projet.**

## Carrière d'Etoile-sur-Rhône – Renouveau et Extension du site



### 3. ENJEUX LIES A LA FLORE ET À LA FAUNE

#### 3.1. HABITATS ET FLORE

6 habitats distincts sont présents dans la zone d'étude :

Dénomination de l'habitat	Code Corine Biotope	Natura 2000	Superficie dans la zone d'étude	Espèces patrimoniales / envahissantes
Cultures	82.11	-	3,35 ha	-
Site industriel en exploitation	86.3	-	2,08 ha	-
Gravière en eau	22.15	-	8,21 ha	-
Talus	87.1	-	1,98 ha	-
Pelouse sèche rudéralisée	34.342	-	0,63 ha	-
Zones rudérales	87.2	-	2,01 ha	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> , <i>Reynoutria japonica</i> , <i>Buddleja davidii</i> , <i>Solidago canadensis</i> ,...

Aucun habitat d'intérêt communautaire. Pas d'espèce végétale patrimoniale observée sur le site mais présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes dont l'Ambroisie (espèce à arrachage obligatoire) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce hautement invasive.

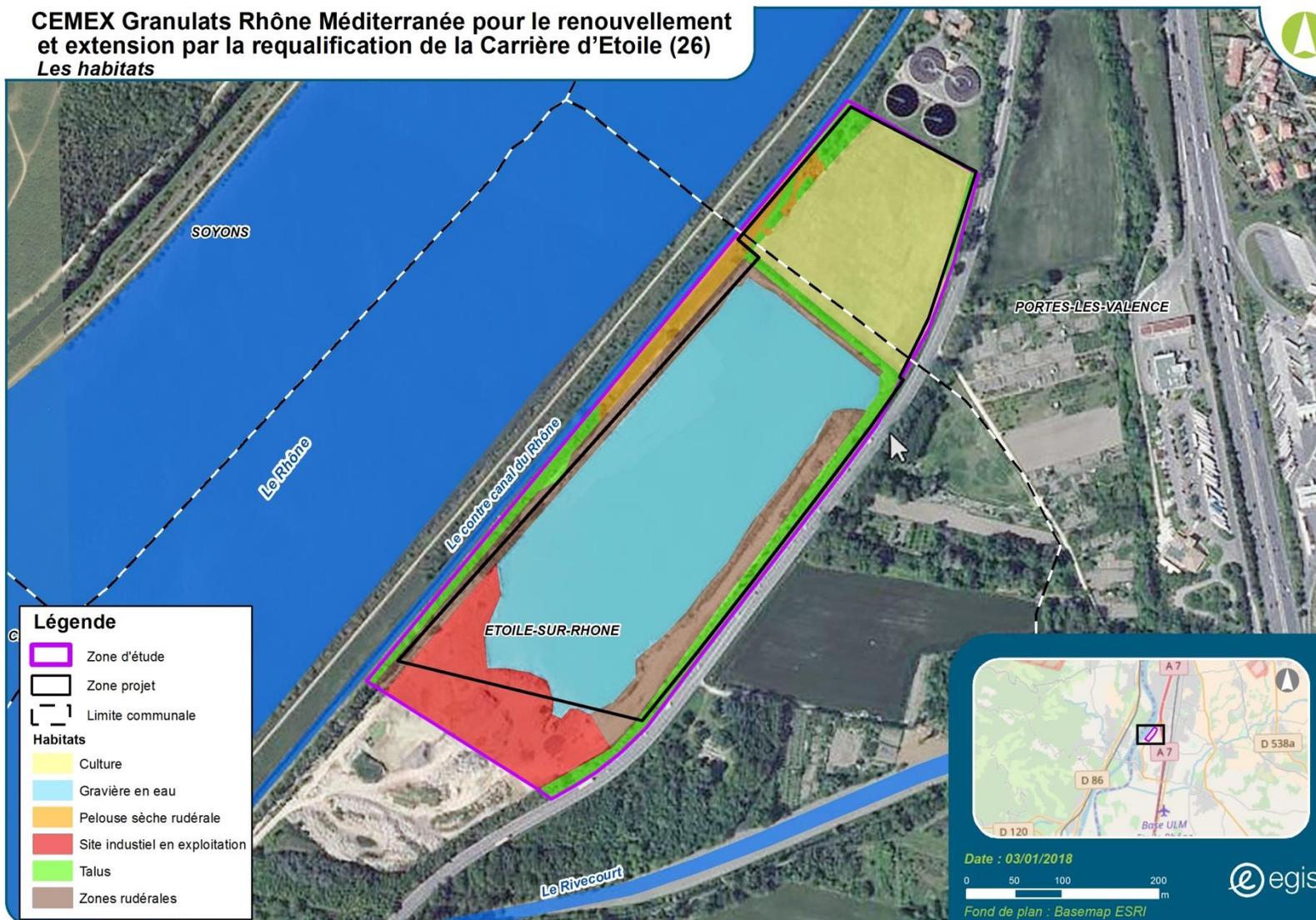
**L'enjeu vis-à-vis des habitats naturels est faible. L'enjeu vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes est fort, celles-ci seront prises en compte dans le cadre de l'exploitation du site.**

#### 3.1. ZONES HUMIDES

Parmi les habitats observés sur le site, aucun ne présente une végétation spontanée caractéristique de zone humide.

Du fait de l'absence de végétation dans les cultures, il sera **nécessaire de procéder (courant janvier 2018) à des sondages pédologiques pour statuer sur la présence éventuelle de zones humides**, conformément à la réglementation en vigueur. En parallèle, compte tenu de la situation de la zone d'étude (terrasses alluviales avec présence d'une nappe circulante importante à 2-3 m de profondeur), **l'analyse des**

## Carrière d'Etoile-sur-Rhône – Renouveau et Extension du site



données piézométriques permettra de statuer sur la présence ou l'absence de zone humide sur le site.

La présence ou l'absence de zones humides sur la partie nord du site sera déterminée début 2018.

## 3.2. FAUNE PROTÉGÉE PATRIMONIALE

**Mammifères** (hors chiroptères) : 2 espèces observées : Castor (protégé nationalement, intérêt communautaire) et Renard. Le Castor présente un enjeu assez fort.

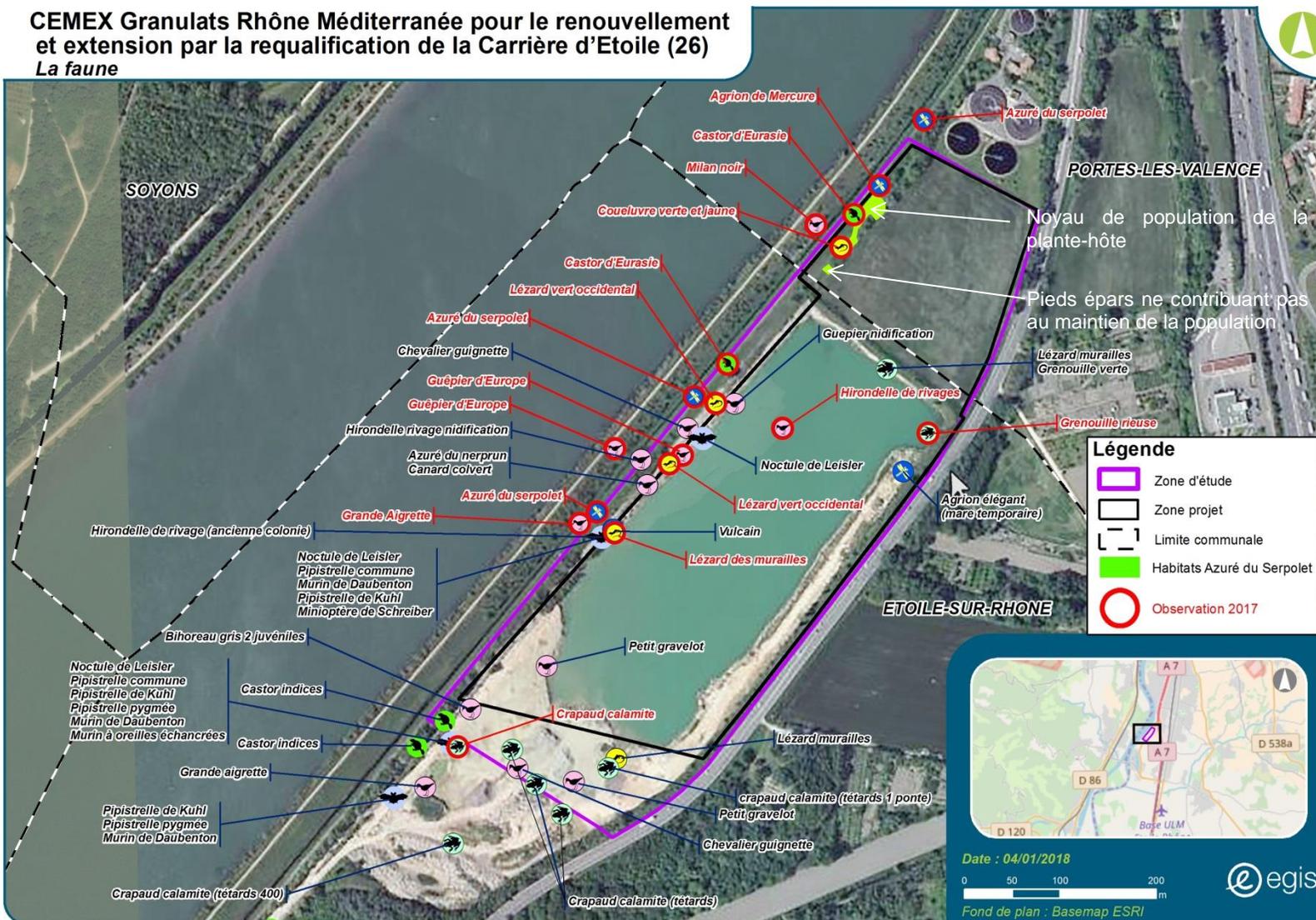
**Chiroptères** : site fréquenté par 9 espèces de chiroptères pour la chasse ou pour le transit, dont Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), Oreillard sp. (*Plecotus sp.*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) et Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*). Pas de potentialités de gîte sur le site

**Avifaune** : 33 espèces observées dont 27 protégées et 3 d'intérêt communautaire. Présence sur le site de l'Hirondelle de rivage et du Guêpier d'Europe, nicheurs tous deux → enjeu fort. **Les colonies de ces deux espèces feront l'objet de mesures d'évitement. Ces mesures d'évitement sont déjà en place dans le cadre des autorisations antérieurement obtenues et s'avèrent efficaces.** 5 autres espèces patrimoniales (Milan noir, Martin-pêcheur, Chardonneret, Serin cini, Verdier) observées mais non nicheuses sur le site.

**Amphibiens et reptiles** : présence du Crapaud calamite (protégé et quasi-menacé en Rhône-Alpes), de la Couleuvre verte et jaune, du Lézard des murailles et du Lézard vert occidental. **La zone de présence du Crapaud calamite fera l'objet de mesures d'évitement dans le cadre de l'exploitation** (absence de création de site favorable à la reproduction).

**Entomofaune** : présence de l'Agrion de Mercure (espèce protégée, d'intérêt communautaire) le long du contre-canal (zone non concernée par l'exploitation) et de l'Azuré du Serpolet (espèce protégée ainsi que ses habitats) dans les pelouses sèches au droit de la culture. **Les secteurs favorables à cette espèce (présence de l'Origan, plante-hôte de la chenille), feront l'objet de mesures d'évitement.**

## Carrière d'Etoile-sur-Rhône – Renouveau et Extension du site



## 4. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Groupes / type de l'enjeu concerné	Niveau d'enjeu associé	Mesures d'évitement / réduction	Niveau d'impact résiduel
<b>Natura 2000</b> : lien fonctionnel avec les sites à proximité faible.	Faible	-	Nul
<b>Espaces naturels inventoriés</b> : site dans une ZNIEFF de type 2, 2 ZNIEFF de type 1 à proximité immédiate, avec des milieux similaires	Modéré	-	Nul
<b>Fonctionnalités écologiques régionales</b> : présence d'un corridor d'importance régionale avec objectif de remise en état associé	Modéré	-	Positif (à l'issue de remise en état)
<b>Habitats et flore</b> : présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes	Fort (espèces exotiques envahissantes)	Absence de dissémination des espèces exotiques envahissantes lors de l'exploitation	Négligeable
<b>Mammifères</b> : présence du Castor d'Europe	Assez fort (Castor)	Habitats du Castor non impactés par les travaux	Négligeable
<b>Chiroptères</b> : présence de 9 espèces dont le Murin à oreilles échancrées et le Minioptère de Schreibers (espèces en transit ou chasse)	Assez fort	-	Négligeable
<b>Oiseaux</b> : 33 espèces observées dont deux espèces nicheuses sur le site	Fort (Hirondelle de rivage, Guêpier d'Europe)	Évitement du front de taille abritant l'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe et précautions lors de l'exploitation	Négligeable

Groupe / type de l'enjeu concerné	Niveau d'enjeu associé	Mesures d'évitement / réduction	Niveau d'impact résiduel
<b><u>Amphibiens et reptiles</u></b> : présence du Crapaud calamite et de 3 reptiles	<b>Assez fort</b> (Crapaud calamite)	<b>Pas de création d'ornières favorables à l'espèce</b>	<b>Négligeable</b>
<b><u>Entomofaune</u></b> : présence de l'Azuré du Serpolet et de l'Agrion de Mercure	<b>Fort</b> (Azuré du Serpolet)	<b>Evitement des habitats permettant le maintien de la population</b>	<b>Négligeable</b>

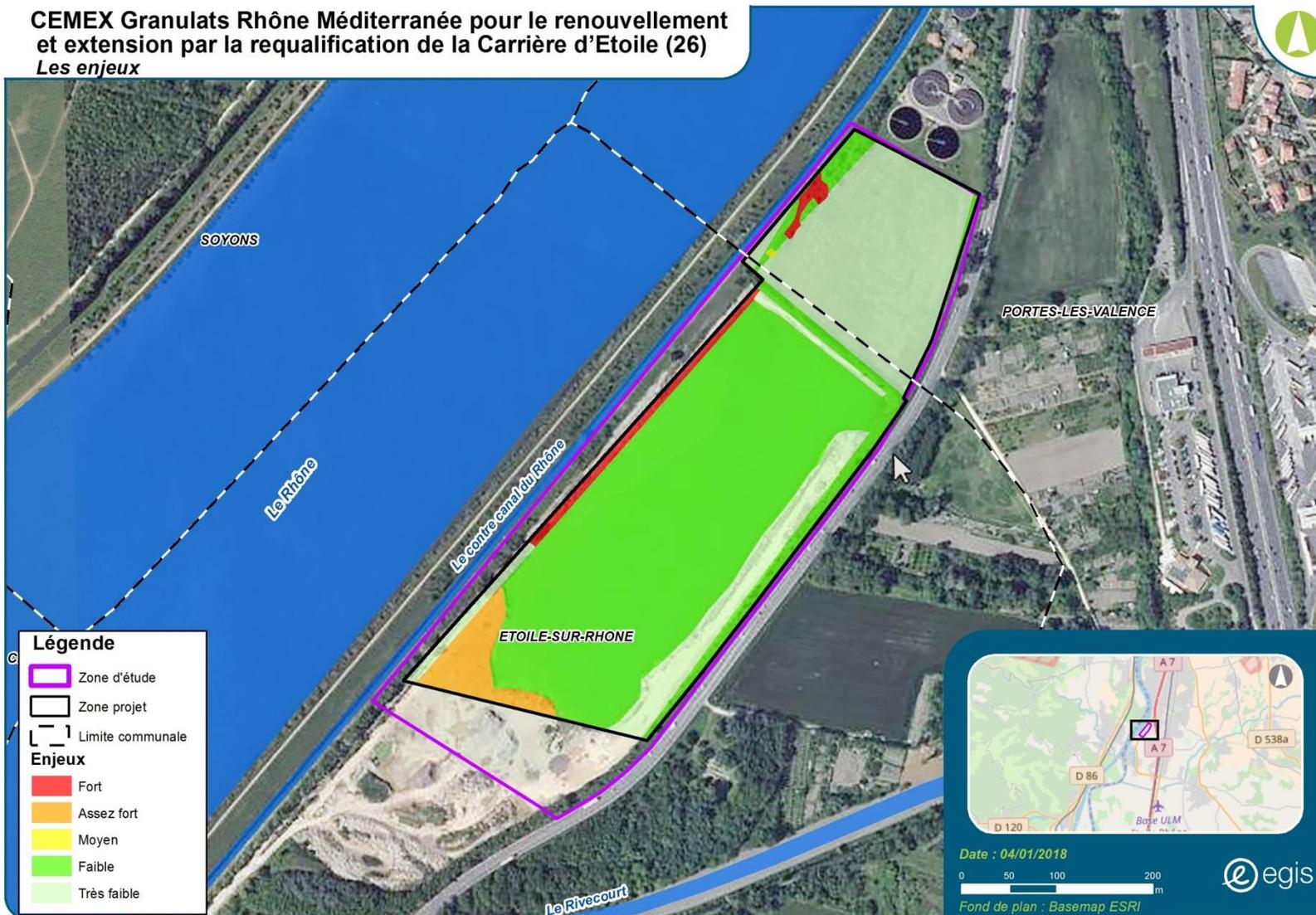
### 4.1. LOCALISATION DES ZONES À ENJEUX

Dans le cadre de cette étude, les zones à enjeux mises en lumière au sein du périmètre d'étude sont présentées dans la cartographie ci-après. Les secteurs à enjeux forts se localisent aux pelouses sèches en limite de la zone d'étude (habitat de l'Azuré du Serpolet) ainsi qu'aux sites de reproduction de l'Hirondelle de rivage, du Guêpier d'Europe et du Crapaud calamite.

**Ainsi qu'indiqué précédemment, ces secteurs feront l'objet de mesures d'évitement dans le cadre de l'exploitation du site.**

## Carrière d'Etoile-sur-Rhône – Renouveau et Extension du site

CEMEX Granulats Rhône Méditerranée pour le renouvellement et extension par la requalification de la Carrière d'Etoile (26)  
**Les enjeux**





**Périmètre d'extension de 3,65 ha.  
Dans la demande au cas par cas**

Partie déjà remblayée conformément à l'arrêté d'autorisation en cours (voir page 12 de la note écologique)

Partie de la parcelle ZA81 faisant l'objet du dossier en cours d'instruction AE du 02/08/17 EP20/11/17-21/12/17

**Périmètre de renouvellement de 10,92 ha (autorisé - APC du 28/12/16) pour l'exploitation de la bande des 10 m au Nord, l'accès à la parcelle AX44 et la remise en état. 5 ha seront remblayés pour un usage agricole et 5ha resteront en plan d'eau. Dans la demande au cas par cas**

**LÉGENDE**

- Périmètre de renouvellement
- Périmètre d'extension
- Rayon de 100 m

1/5000  
0 50 100 m